

UNECCA CGT

la  
cgt

8 mars

pour les droits  
des femmes

#8mars15h40  
L'HEURE  
DES COMPTES



29,7 %\*

d'écart salarial moyen  
entre les femmes  
et les hommes  
dans le Secteur  
de l'Assurance  
\* Source DARES

8 mars  
15H40

40 %

de pension  
de retraite  
en moins  
pour  
les femmes

15H40 correspond à l'horaire à partir duquel, chaque jour, les femmes cessent d'être payées ...

1 femme/2

indique avoir été  
victime d'une injustice  
ou d'une humiliation  
en raison du fait d'être  
une femme

En grève pour  
L'ÉGALITÉ

37,4 %\*

d'écart salarial  
moyen entre  
les femmes et  
les hommes dans  
le Secteur Bancaire  
\* Source DARES

[www.egalite-professionnelle.cgt.fr](http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr)

### Egalité salariale :

Les grilles des rémunérations conventionnelles annuelles moyennes (RCE, RCP, RCI, RCC) par classifications, genre et ancienneté produites par la FNCA :

- ne présentent que très exceptionnellement des valeurs plus favorables pour les femmes

- 7 fois sur 140 comparaisons
- avec des écarts généralement autour de 150 €
- à une exception près 995 € d'écart en position 9 pour 40 à 44 ans d'ancienneté.

- En revanche 133 comparaisons sont favorables aux hommes

- avec des écarts généralement supérieurs à 1500 €
- et jusqu'à plus de 6000 € d'écart en position 15 pour 10 à 14 ans d'ancienneté

**Mais pour les dirigeants il n'y a pas de sujet !**

**Pourtant le Crédit Agricole a été condamné pour discrimination ...**

Par décision du 31/10/2018, la Cour d'appel de Paris a jugé que la salariée « a été victime de discrimination à raison de son sexe, son statut de salariée à temps partiel et sa situation de famille » et a ordonné son repositionnement professionnel au même niveau que ses collègues masculins placés dans une situation comparable à l'embauche, entraînant un passage Cadre et une revalorisation salariale (environ 800 €/mois) à partir du 1er janvier 2015 et a condamné l'employeur à lui verser une somme totale de plus de 40.000 €. **La Cour a aussi constaté « qu'au-delà des pétitions de principe et même des accords avec les organisations syndicales, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, du propre aveu de l'employeur, se résorbe, ce qui démontre la persistance d'une discrimination salariale à raison du sexe ... »**

A la CGT, la lutte  
pour l'égalité  
des droits, c'est  
tous les jours !

UNECCA CGT– Bourse du Travail, 3, rue du Château d'Eau, Bur 313, 75010 PARIS

site internet : [www.cgtca.net](http://www.cgtca.net)

Contact : [contact@cgtca.net](mailto:contact@cgtca.net)

Dans nos secteurs

Au Crédit Agricole